

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



INDICE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LA CONSTRUCTION (ICAC)



Note d'analyse
T4 2024

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

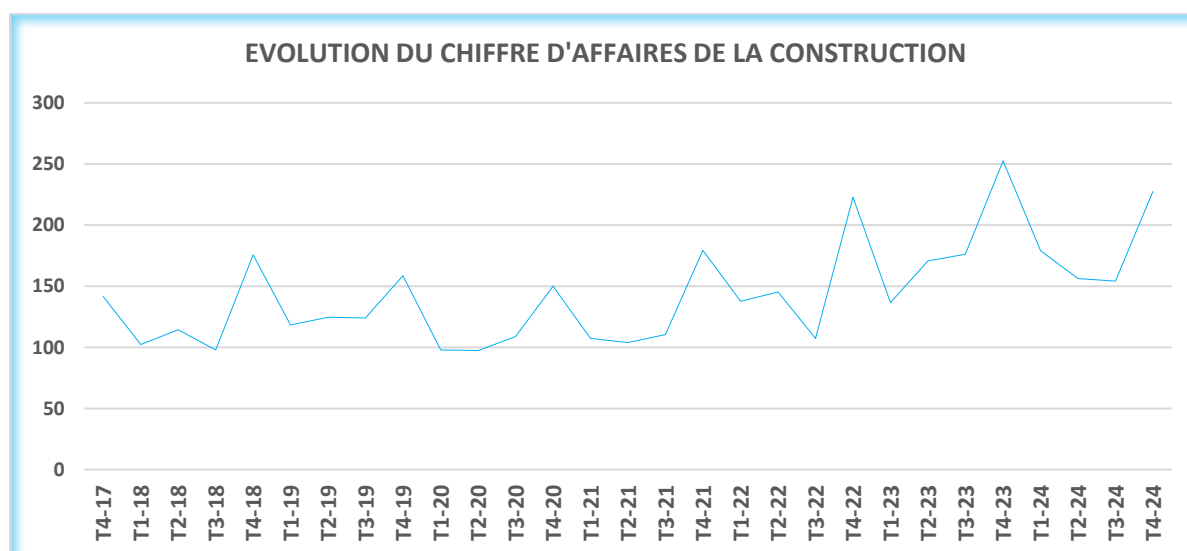
L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note trimestrielle sur l'Indice du chiffre d'affaires dans le secteur de la construction (ICAC). Cet indicateur, base 100 en 2016, mesure l'évolution du chiffre d'affaires c'est-à-dire le montant des travaux facturés dans le secteur de la construction. Les activités couvertes par l'ICAC sont la promotion immobilière, la construction de bâtiments complets et les travaux spécialisés de construction. L'échantillon est tiré du répertoire des entreprises de l'ANSD et est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'est pas encore effectué ; les analyses sont faites en variation annuelle.

Les présents indicateurs sont élaborés avec un taux de couverture de 87,0%.

ANALYSE D'ENSEMBLE : Le chiffre d'affaires de la construction régresse

Au quatrième trimestre 2024, le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur de la construction baisse de 9,9% relativement à celui réalisé au même trimestre de 2023. Cette évolution est attribuable principalement à la diminution du chiffre d'affaires des activités spécialisées de construction (-9,3%), du sous-secteur du génie civil (-9,0%) et de la construction de bâtiment (-7,6%).

En cumul sur les quatre trimestres de l'année 2024, le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur de la construction se rétracte de 2,6%, comparativement à l'année 2023.



Source : ANSD

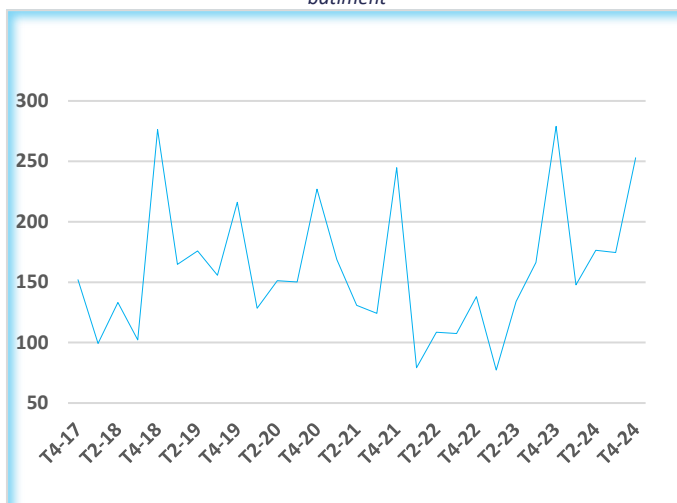
ANALYSE SECTORIELLE

Le chiffre d'affaires des activités spécialisées de construction se replie

Au quatrième trimestre 2024, le chiffre d'affaires relatif à l'exécution, d'activités spécialisées de construction se rétracte de 9,3% comparativement à celui du même trimestre de 2023. Cette évolution est imputable à une diminution du chiffre d'affaires issu des autres travaux spécialisés de construction ainsi que d'une réduction du chiffre d'affaires des travaux de finition (-28,5%), de démolition et de préparation des sites (-25,0%) et d'installation (-10,5%).

En cumul sur les quatre trimestres de 2024, le chiffre d'affaires relatif aux travaux spécialisés de construction s'accroît de 14,4% par rapport à celui de 2023.

Graphique 1 : Evolution du chiffre d'affaires du sous-secteur construction de bâtiment



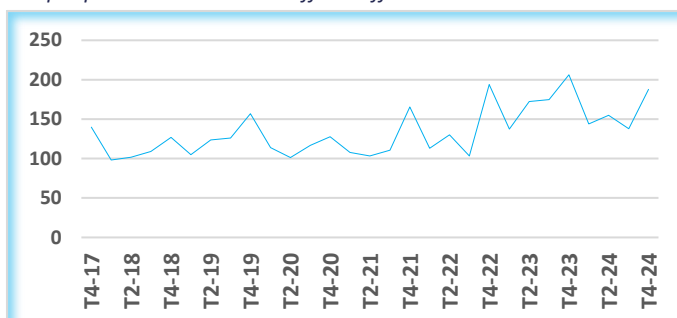
Source : ANSD

Le chiffre d'affaires dans le sous-secteur du génie civil fléchit

Comparativement à celui réalisé au quatrième trimestre de 2023, le chiffre d'affaires du sous-secteur du génie civil s'amoindrit de 9,0%.

De même, en cumul sur les quatre trimestres de 2024, il diminue de 9,6% relativement à 2023.

Graphique 2 : Evolution du chiffre d'affaires du sous-secteur Génie civil



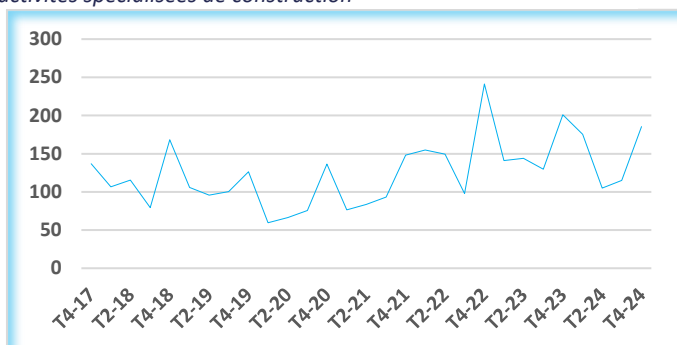
Source : ANSD

Le chiffre d'affaires dans la construction de bâtiments se contracte

Relativement à celui réalisé au quatrième trimestre 2023, le chiffre d'affaires dans la construction de bâtiments recule de 7,6% en relation avec la baisse du montant des travaux réalisés dans la promotion immobilière (-10,9%) et la construction de bâtiments pour compte de tiers (-7,0%).

Globalement sur les quatre trimestres de 2024, le chiffre d'affaires réalisé dans la construction de bâtiments se réduit de 4,6% comparativement à celui de 2023.

Graphique 3 : Evolution du chiffre d'affaires du sous-secteur activités spécialisées de construction



Source : ANSD

Tableau : Indice de chiffre d'affaires dans le secteur de la construction

Libellé activités	T4-23	T3-24	T4-24	T4-24 / T4-23	4T-24 / 4T-23
CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS	200,8	115,2	185,5	-7,6	-5,5
<i>Promotion immobilière</i>	142,7	77,4	127,2	-10,9	-11,2
<i>Construction de bâtiments complets</i>	227,0	131,5	211,1	-7,0	-4,6
GENIE CIVIL	206,3	137,8	187,8	-9,0	-9,6
<i>Génie Civil</i>	206,3	137,8	187,8	-9,0	-9,6
ACTIVITÉS SPECIALISEES DE CONSTRUCTION	279,0	174,5	252,9	-9,3	14,4
<i>Démolition et préparation des sites</i>	62,3	46,0	46,7	-25,0	-70,5
<i>Travaux d'installation</i>	319,3	197,2	285,9	-10,5	15,3
<i>Travaux de finition</i>	7,3	17,7	5,2	-28,5	-53,4
<i>Autres travaux spécialisés de construction</i>	8,2	41,7	103,9	1 166,5	262,4
ENSEMBLE	252,6	154,1	227,6	-9,9	-2,6

Source : ANSD

Champ couvert

Le champ d'application de l'ICAC suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Ainsi, l'ICAC couvre la construction de bâtiments entiers (habitations, bureaux, magasins et autres bâtiments publics, industriels, agricoles, etc.), la construction d'ouvrages complets de génie civil tels que les réseaux routiers ou ferroviaires, les ponts, tunnels, ports et aéroports, installations industrielles ou sportives, etc. Ces travaux peuvent être réalisés pour compte propre en vue de la vente (promotion immobilière notamment).

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui se situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes d'activités jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport chiffre d'affaires au cours du trimestre courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du trimestre, les indices des trimestres précédents de l'année en cours, les indices du même trimestre de l'année précédente, les variations entre le trimestre courant et le même trimestre de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Manga NDIAYE, Mamadou NDIAYE & Mansour IAYE THIAW**

Chargée de relation auprès des entreprises : **Nafy KANOUTE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**